

INTOXICATION MONOXYDE DE CARBONE

LIEUX DE CULTTE

fiche réflexe

EDITION HIVER 2013-2014

Cette fiche est à transmettre

- *aux responsables des lieux de culte*
- *et*
- *aux responsables des manifestations organisées dans ces lieux*

Mesures de prévention

- ▶ **Entretien régulièrement et selon les réglementations en vigueur les appareils de chauffage et maintenir en bon état de fonctionnement les ventilations**
 - *les différentes opérations de maintenance des dispositifs de chauffage doivent être consignées sur un livret annexé au registre de sécurité de l'établissement.*
- ▶ **Le chauffage par panneaux radiants à combustibles gazeux ne doit fonctionner qu'en période d'occupation des locaux (article V8 de l'arrêté du 21 avril 1983 modifié).**
 - *ils ne sont autorisés que s'ils sont placés à 3 mètres du niveau le plus haut accessible par le public et uniquement dans les locaux largement ventilés et disposant d'un dispositif d'évacuation de l'air vicié.*
- ▶ En cas de **chauffage du lieu par un appareil de combustion autre que les panneaux radiants**, ne pas l'utiliser en dehors de la durée de la manifestation culturelle ou culturelle et respecter les durées d'utilisation prescrites par le fabricant.
- ▶ Il est conseillé d'installer dans ces lieux, en cas d'utilisation d'un chauffage à combustion ou par panneaux radiants, un **détecteur de monoxyde de carbone** fixe (norme européenne NF EN 50291) ou d'équiper une personne présente sur les lieux d'un détecteur portatif tels que ceux utilisés par les services de secours.

Conduite à tenir en présence de personnes présentant des signes évocateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO)

Si, au cours d'une manifestation, des personnes se mettent à présenter un ou plusieurs signes parmi les suivants : **maux de tête, vertiges, vomissements, malaises, douleurs thoraciques** :

- ▶ **Evacuer immédiatement les locaux**, y compris les locaux attenants et contacter les secours (15 ou 18) ;
- ▶ **Regrouper à l'extérieur en lieu sûr** toutes les personnes présentant des signes jusqu'à l'arrivée des secours ;
- ▶ **Arrêter l'installation de chauffage** ou toute autre source pouvant être à l'origine de l'intoxication uniquement par intervention sur une vanne extérieure.
 - ➔ *si le local n'en dispose pas, les services de secours de chargeront de cette opération : ne pas risquer une intoxication en retournant à l'intérieur.*
- ▶ **Si l'intoxication ou la présence de CO est confirmée par les secours**, les locaux ne seront réintégrés qu'après :
 - réalisation d'une enquête environnementale par les services de la DT-ARS,
 - constat de la réalisation des travaux prescrits.

ATTENTION

lorsque les personnes présentent un ou plusieurs signes évocateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone même s'il existe un détecteur de CO dont l'alarme ne s'est pas déclenchée, il convient d'adopter la conduite de prudence décrite ci-dessus

Conduite à tenir en cas de déclenchement de l'alarme d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO)

Lorsque l'avertisseur de monoxyde de carbone se déclenche en présence de public, **les mesures suivantes doivent être prises par l'organisateur de la manifestation** (cérémonie culturelle, culturelle, ...) :

- ▶ **Evacuer** immédiatement les locaux y compris les locaux attenants et contacter les secours (18), contacter le 15 (SAMU) si en plus des personnes présentent des signes évocateurs,
- ▶ **Regrouper** à l'extérieur, en lieu sûr, toutes les personnes présentant des signes jusqu'à l'arrivée des secours,
- ▶ **Arrêter** l'installation de chauffage ou toute autre source pouvant être à l'origine de l'intoxication uniquement par intervention sur une vanne extérieure. Si le local n'en dispose par, les services de secours de chargeront de cette opération : ne pas risquer une intoxication en retournant à l'intérieur.
- ▶ **Si l'intoxication ou la présence de CO est confirmée par les secours**, les locaux ne seront réintégrés qu'après :
 - réalisation d'une enquête environnementale par les services de la DT-ARS,
 - constat de la réalisation des travaux prescrits.

ATTENTION

toujours tenir compte de l'alarme d'un détecteur de monoxyde de carbone

**→ chaque alarme doit être prise au sérieux
et conduire à réaliser les actions présentées ci-dessus**